

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Secrétariat général
Service des ressources humaines

Observatoire des missions et des métiers

Les métiers de l'économie agricole

Étude pilotée par :

François Cloud, IGPEF au CGAAER
président du groupe d'étude

Travaux menés par :

Gérard Vialle, CFPPA de Moulins-Neuville
Isabelle Petiau, OMM

- octobre 2010 -

Sommaire

1. L'analyse de la demande et la réponse apportée	3
1.1. Le répertoire ministériel des métiers	3
1.2. La démarche utilisée	3
1.3. Le planning de réalisation de l'étude	4
2. Le contexte des métiers de l'économie agricole	5
2.1. Le contexte général	5
2.2. Le contexte local	5
2.3. Les principaux outils de travail	6
2.3.1. Les circulaires	6
2.3.2. Les progiciels	6
2.4. La répartition des activités au sein des services	7
2.5. Le champ relationnel	8
2.5.1. Le champ relationnel des services d'économie agricole	8
2.5.2. Les contacts avec les agriculteurs bénéficiaires	9
2.6. Le contrôle.....	10
2.7. Les autres compétences nécessaires	10
2.8. Une formation continuée	11
3. Les questionnements sur les métiers de l'économie agricole	13
3.1. Quelle place et quel rôle pour la « technique » ?	13
3.2. Quel avenir pour ces métiers ?.....	15
4. Typologie des métiers de l'économie agricole	17
4.1. Les emplois relatifs au management ou présentant un fort aspect relationnel.....	17
4.2. Les emplois relatifs à la gestion des aides	17
4.3. Les emplois relatifs aux contrôles	18
En conclusion	18
Annexes.....	19

1. L'analyse de la demande et la réponse apportée

Le présent travail s'inscrit dans le cadre des études visant à l'élaboration du répertoire ministériel des métiers pour la partie concernant les services territoriaux de l'État. Les méthodes utilisées précédemment ont été reprises et sont également rappelées ci-dessous.

1.1. Le répertoire ministériel des métiers

L'observatoire des missions et des métiers (OMM) a été chargé de réaliser le répertoire des métiers du ministère. L'objectif est d'identifier des emplois-types existants dans une présentation homogène afin de servir, notamment, à la gestion des parcours professionnels. Un des buts recherchés est ainsi de pouvoir articuler des emplois-types aux emplois-référence du répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME) afin de mieux rendre visible les perspectives de mobilité pour les personnels.

Plusieurs groupes de travail thématiques ont été constitués. François Cloud a présidé celui concernant les métiers des services territoriaux. Ce champ étant très vaste, l'examen des métiers s'est réalisé par filière d'emploi avec des chargés d'études différents. Le présent rapport est le dernier d'une série¹ qui comprend :

- « Vers un répertoire ministériel des métiers : les métiers du droit et du développement durable des territoires » par Dominique Coste, François Granier, Marie-José Leterme et François Rous en avril 2009;
- « Les métiers "agriculture et biodiversité" exercés par les agents du MAAP » par Dominique Coste et Marie-José Leterme en juin 2009 ;
- « Les métiers de l'eau exercés par les agents du MAAP » par Dominique Coste et Sophie de Grimal en février 2010.

1.2. La démarche utilisée

La première étape a consisté à réaliser une étude documentaire sur le sujet. Les principaux éléments compulsés ont été :

- l'étude antérieure de l'OMM sur : « Les emplois des services d'économie agricole à l'épreuve de la PAC » par Alfred Gros et Sylvie Vareille en octobre 2005 ;
- les textes officiels concernant les missions des services ;
- la visite des sites internet de directions régionales et départementales afin de comprendre l'organisation des services à travers notamment l'examen des organigrammes ;
- les profils des postes en mobilité 2009 pour déterminer quelles sont les composantes de l'activité d'économie agricole et la façon dont elle est structurée afin de cerner les contours des postes proposés.

Cette étape a permis de délimiter le champ de l'étude par la définition de ce qui est du ressort de l'économie agricole. Celle-ci étant entendue comme l'ensemble des activités technico-administratives relatives à la production et à l'exploitation agricole,

¹ Tous les rapports de l'OMM sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.omm.agriculture.gouv.fr/pages/biblio/etudes_terminees.html

tous les métiers des services du ministère qui y concourent en font donc partie.

Le choix des terrains d'enquête a ensuite été effectué en recherchant parmi les directions régionales et des directions départementales des situations géographiques suffisamment contrastés pour couvrir une grande partie des spécificités des métiers étudiés. Ont ainsi été retenues les régions suivantes : la Picardie, la Basse-Normandie, le Centre et l'Auvergne.

Pour définir les métiers des personnels, l'OMM part des situations concrètes : la réalité des activités, des compétences nécessaires (en terme de connaissances et de savoir-faire) et leurs évolutions possibles sont ainsi recueillis auprès de ceux qui les exercent. La conduite d'entretiens semi-directifs a donc constitué la deuxième phase. La variété des activités dans les différentes structures a ainsi été privilégiée. Des agents de FranceAgriMer, qui ont parfois été intégrés dans les services régionaux d'économie agricole², ont aussi été interviewés.

Il avait été prévu une troisième phase dans la région Rhône-Alpes. L'objectif était de faire réagir au sein de plusieurs groupes métiers de cette région sur les projets de documents de synthèse établis par les chargés d'études sur les différents métiers. Le contexte ne s'y prêtant pas, des échanges de courriels et des entretiens téléphoniques pour obtenir un retour sur les fiches rédigées a permis de pallier cette difficulté. Toutes les personnes qui avaient bien voulu recevoir les chargés d'études ainsi que des agents de cette nouvelle région contactés pour les groupes métiers ont reçu une première version des documents. Un participant de l'étude publiée en 2005 qui était toujours en poste dans un service d'économie agricole a aussi fait part de ses remarques. Les documents initiaux ont ainsi été modifiés plusieurs fois.

La synthèse de l'ensemble des travaux et contributions a finalement été présentée au comité de pilotage du 18 mars 2010. Ce dernier a proposé quelques amendements. Le résultat final a été intégré au répertoire des métiers du ministère en mai 2010.

1.3. Le planning de réalisation de l'étude

Phase	Période	Activité		
Étape 1	Juin 2009	Étude documentaire et choix des terrains d'enquête		
Étape 2	Juillet-novembre 2009	Entretiens	Régions	Nombre d'entretien
			Picardie (DRAAF+DDT 80)	9
			Basse-Normandie (DRAAF + DDT 50)	15
			Centre (DDT 18)	5
			Auvergne (DRAAF)	5
		Total	34	
Résultat intermédiaire	Novembre 2009	Présentation de la méthodologie et de la typologie des métiers lors du comité de pilotage sur les métiers de l'eau		
Étape 3	Janvier-février 2010	Échanges courriels et téléphoniques sur les fiches rédigées	Régions précédentes + Rhône-Alpes	42 contacts
Comité de pilotage	Mars 2010	Présentation du résultat des travaux		

2 Cependant, il n'a pas été créé de fiche emploi-type, FranceAgriMer ayant son propre répertoire.

2. Le contexte des métiers de l'économie agricole

2.1. Le contexte général

D'un point de vue général, les métiers de « l'économie agricole » contribuent à la mise en œuvre opérationnelle de la politique agricole commune. Cela se traduit par :

- 1) L'application de règlements européens. Même si les États disposent de marges de manœuvre, celles-ci sont très encadrées et les agents doivent appliquer avec une grande rigueur les dispositions réglementaires qui en découlent.
- 2) Cette rigueur s'impose d'autant plus que les enjeux financiers sont très importants et donnent lieu à des contrôles répétés des instances européennes : Cour des comptes, FEAGA³, ... Ces contrôles peuvent se traduire par des refus d'apurement, ayant des incidences financières sur le budget du MAAP.

A ce contexte européen, s'ajoutent des spécificités « franco-françaises » :

- 1) L'agriculture française se caractérise par sa diversité tant en ce qui concerne les terroirs que les productions : céréales, oléo-protéagineux, cultures industrielles, élevages laitiers, élevage à viande, viticulture, productions spécialisées sans oublier l'agriculture de montagne. Il n'est pas rare de rencontrer dans un même département une large palette de productions. Même si les aides aux agriculteurs sont désormais découplées de la production (versement de DPU⁴), les agents en charge de l'économie agricole, sans pour autant mener des expertises approfondies, doivent disposer d'un minimum de connaissances pour bien comprendre les différents systèmes de production et s'adresser à des publics agricoles différents.
- 2) Les agents exercent leur métier sous le regard vigilant d'une profession agricole historiquement très organisée, même si des dissensions se font jour ici ou là. Ils sont « en première ligne » pour appliquer des réglementations complexes, perçues par les agriculteurs comme sources de contraintes (conditionnalité des aides). Cette situation peut localement créer un climat de tensions parfois vives dans lequel les agents doivent faire preuve de sang froid et de diplomatie.
- 3) Enfin, l'agriculture est un secteur périodiquement soumis à des crises qu'elles soient climatiques (sécheresse, inondations, gel, tempêtes) ou économiques (volatilité des cours des matières premières). De ce fait, les agents peuvent être confrontés à des situations de détresse d'exploitations agricoles (cas de éleveurs laitiers en 2010).

2.2. Le contexte local

Pour l'ensemble des raisons exposées précédemment, ces métiers sont considérés comme des métiers où l'on travaille beaucoup, souvent par à-coup et dans l'urgence. C'est en ce sens qu'ils sont peu prisés par ceux qui ne les connaissent pas.

Néanmoins, les personnes rencontrées ont abondamment parlé de leur métier avec chaleur, même si les critiques ne sont pas absentes des discours. La solidarité entre

3 Fonds européen agricole de garantie

4 Droit à paiement unique

agents découlant de la difficulté d'exercice du métier et les nombreux contacts humains avec les bénéficiaires sont en définitive des éléments forts et appréciés caractérisant globalement les services en charge de « l'économie agricole » dans les départements. En revanche, en région, les agents sont moins « au front » et sont amenés à traiter de questions plus stratégiques ou à participer, le cas échéant, à des expertises plus approfondies.

Des propositions sont aussi formulées pour améliorer un état des lieux regroupé autour de plusieurs thèmes.

2.3. Les principaux outils de travail

Comme beaucoup de métiers de la fonction publique, les principaux outils utilisés sont les textes réglementaires et les progiciels.

2.3.1. Les circulaires

Pour les agents de terrain, les circulaires d'application définissent les procédures à mettre en œuvre. C'est leur instrument privilégié de travail. Les circulaires que doivent appliquer les services d'économie agricole sont cependant jugées, par les agents concernés, plus conséquentes en nombre et en épaisseur que celles en vigueur dans les autres services. Les temps d'échanges qu'ils mobilisent pour s'assurer de leur bonne compréhension sont importants.

« Je reçois les circulaires, par exemple celle-ci de 100-120 pages et je la donne, je l'explique aux agents. »⁵ [DDT]

Elles consistent en une masse de documentation qui régit strictement les différents cas de figure, ce qui implique qu'il est important de savoir lire en détail une circulaire pour pouvoir l'appliquer. De plus, elles évoluent très (trop ?) rapidement, de l'avis des intéressés.

« En service d'économie agricole les choses changent très souvent. Il y a des textes très fréquemment donc la capacité à lire des consignes écrites est importante. » [DDT]

Il est considéré localement que la simplification des mesures administratives n'ait pas encore atteint son plein effet dans les services d'économie agricole et, plus généralement, dans le domaine des aides aux agriculteurs. Il y aurait même une complexification du métier car la quantité de dispositifs mis en œuvre pour l'application de la politique agricole commune augmente et leurs règles sont différentes.

« Il n'y a pas de simplification. C'est même le contraire ! » [DRAAF]

2.3.2. Les progiciels

Les outils informatiques constituent l'autre instrument de travail des personnes qui travaillent en économie agricole. On reconnaît aux progiciels utilisés (Isis et Osiris) le mérite d'exister, ... mais on attend encore beaucoup d'améliorations de la part de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) qui les développe. Les critiques se concentrent surtout sur le logiciel Osiris qui gère notamment les mesures agro-

5 Les citations issues des interviews sont en retrait et italique. Si nécessaire, elles sont suivies de la fonction ou du type de structure.

environnementales en co-financement.

« Sur Osiris il n'y a pas de données agronomiques ni de numéro d'archivage. Et puis c'est très long et la connexion coupe si on n'est pas dessus pendant un certain temps. » [Gestionnaire DDT]

Il faut reconnaître quand même que l'ASP prend en compte les critiques qui lui sont remontées et procède à des changements de version fréquents.

Pour ceux qui sont depuis longtemps dans le service et se souviennent de leurs débuts, l'informatique a constitué une aide certaine.

« Il faut aussi une bonne connaissance de l'outil informatique et une aptitude à acquérir des connaissances sur les différents logiciels ». [DDT]

Pourtant, les saisies sont souvent redondantes, même si des extractions sont aussi réalisées. En effet, un tableur ou une base de données sont utilisées en parallèle pour automatiser certaines tâches ou pour aller plus vite, l'intranet étant jugé trop lent. Ceci renforce la nécessité de posséder une bonne capacité d'utilisation de ces outils.

« Il faut être de bons utilisateurs d'Excel. » [DDT]

« On ne peut plus faire de publipostage pour sortir les engagements juridiques. Les extractions sont difficiles. On travaille sur une base Access. » [DDT]

La manipulation des données numériques est un incontournable dans les services d'économie agricole et les compétences semblent à renforcer dans ce domaine tant que les logiciels dédiés ne donneront pas entière satisfaction. En effet, la saisie complète au fil de la réception des dossiers n'est pas toujours possible du fait des afflux périodiques. On invite alors très souvent les services à procéder à l'estimation des demandes pour certains types de mesure dans le but d'apprécier les consommations d'enveloppes et les crédits qui restent disponibles.

« Il y a un problème de temps réel. On privilégie toujours l'urgence. On est donc toujours à faire des prévisions du fait de ces écarts. » [DRAAF]

« On fait la liste des demandes pour estimer les crédits nécessaires sur des tableaux. » [DDT]

2.4. La répartition des activités au sein des services

Lorsqu'on examine la composition des services, les frontières ne sont pas toujours très nettes au niveau des postes de travail concrets. Il n'y a pas forcément de séparation franche des activités. Ainsi, un ingénieur « chargé de mission » en direction régionale peut assurer l'ensemble des activités lorsqu'il est seul sur un type d'aide particulier (sans gestionnaire, ni secrétaire). On peut aussi trouver des situations où un « gestionnaire » administratif fait des visites sur le terrain afin de constater la réalité d'un investissement chez un bénéficiaire, car il n'y a plus de technicien.

« Je fais des visites sur place pour les dossiers avec la liste des investissements car il n'y a plus personne. » [Gestionnaire DDT]

En définitive, il est constaté une interpénétration des différents métiers, davantage de transversalité et la disparition des frontières strictes qui existaient notamment avant la généralisation de l'informatisation.

« On est moins spécialisé. On a l'impression de ne plus avoir de métier. »

Cela peut changer d'une année sur l'autre. » [Gestionnaire DRAAF]

On remarque que cette porosité entre les métiers est principalement due aux réductions d'effectifs accumulées depuis plusieurs années. Certaines personnes considèrent plutôt ce fait comme un enrichissement, mais d'autres le ressentent comme une contrainte supplémentaire.

« On a une obligation de résultat et on fait avec les moyens humains qu'on a. » [DRAAF]

On constate par ailleurs deux logiques de fonctionnement différentes. D'une part il y a les dossiers traditionnels de masse pour la majorité des aides traitées dans les directions départementales. D'autre part, il y a les dossiers spécifiques qui correspondent à des aides traitées en direction départementale (et régionale pour certaines d'entre elles qui sont peu fréquentes). Ceci implique que les agents ne soient pas très polyvalents au sein des services. Les effectifs étant contraints, cela peut impliquer des difficultés en cas d'absence.

« En fait il y a un gestionnaire de dossier sur chaque mesure particulière. C'est un problème. Il n'y a pas de polyvalence. » [DDT]

En interne, le niveau régional s'il ne traite directement qu'un petit nombre d'aides très spécifiques, a, en interne, un rôle important de coordination des politiques agricoles. Il fait ainsi le lien entre les services départementaux qu'il contribue à animer.

« En DRAAF on est un service référent. On coordonne au niveau régional la répartition des enveloppes et on arbitre. On fait des réunions d'harmonisation pour définir des critères pour les enveloppes. On a des approches différentes d'une direction départementale à l'autre en fonction des problématiques et de la conjoncture. » [DRAAF]

2.5. Le champ relationnel

En service d'économie agricole, les contacts ont lieu avec les partenaires et d'autres services de la structure mais aussi avec les agriculteurs bénéficiaires. Il est à noter aussi que les sites internet permettent aux bénéficiaires qui les consultent de s'informer en temps réel et de télécharger les documents nécessaires.

2.5.1. Le champ relationnel des services d'économie agricole

Les contacts sont multiples et ont lieu aussi bien en interne, au sein de la structure avec d'autres services, qu'avec des partenaires extérieurs.

Les contacts internes

En direction départementale, les relations ont surtout lieu avec le service « Environnement » qui est souvent chargé de donner son avis sur les demandes d'aides qui concernent les mesures agro-environnementales. Certains agents lui reproche d'ailleurs de s'arroger l'aspect le plus intéressant du travail.

« La partie technique est captée, capturée par le service environnement. » [DDT]

Au niveau de la direction régionale, a lieu l'intégration des agents de FranceAgriMer parfois au sein même des services d'économie agricole, parfois distinct, dans le but d'accroître les synergies. Il est en train de se produire un nouveau partage des tâches afin d'optimiser l'organisation.

Les partenaires externes

La mise en œuvre de la politique agricole résulte de la co-construction de l'application des normes avec une multiplicité d'interlocuteurs sur un spectre qui va des différentes collectivités territoriales aux représentants de la profession agricole et des filières en passant par des associations non gouvernementales associées aux divers comités de prise de décision et d'autres services de l'État. Tout ceci implique un réseau relationnel dense et de nombreuses réunions formelles.

« Pour les aides non liées à la surface, les critères de financement sont définis en amont avec les partenaires et il y a une priorisation des dossiers par campagne. » [DDT]

« C'est beaucoup de relationnel, les négociations avec les partenaires. Surtout quand il y a les programmations. Il y a ensuite des adaptations, des réunions. » [DRAAF]

Il y a aussi un travail d'explication et d'ingénierie réglementaire qui est du ressort de la direction régionale. Celle-ci mobilise son expertise administrative, notamment vis à vis des collectivités territoriales qui peuvent intervenir en complément des aides communautaires, afin d'expliquer la réglementation européenne de la politique agricole commune et les cofinancements qu'il est alors possible de mobiliser.

« Donc il y a tout un travail d'explicitation de ce cadre communautaire d'intervention pour que les uns et les autres le respectent. Et du coup on est amené à faire évoluer le cadre d'intervention des collectivités. » [DRAAF]

2.5.2. Les contacts avec les agriculteurs bénéficiaires

Ce type de contact est du ressort des fonctionnaires qui opèrent en département, lieu privilégié de la mise en œuvre des politiques publiques.

Les relations en face à face sont de moins en moins nombreuses. Selon la localisation et l'accès plus ou moins facile du service, les agriculteurs viennent ou non y déposer leurs dossiers.

« A travers tout ce qui est informatisation, progressivement les contacts risquent de se réduire un peu. Ceci dit quand on rencontre les gens avec leurs dossiers, c'est quand même très administratif. Il faut pas rêver. On vérifie si les surfaces sont bien remplies, si les cartes sont bien tracées. » [DDT]

Le ministère incite à la télédéclaration. Mais comme l'application nécessite une certaine familiarité que n'ont pas toujours les utilisateurs, leur apprentissage mobilise souvent les agents qui font alors de l'assistance téléphonique.

« TéléPAC c'est saturé et le premier réflexe de nos exploitants, c'est certainement pas d'appeler la hot line, c'est d'appeler leur ancienne DDAF. » [Gestionnaire DDT]

On peut cependant espérer qu'au fil du temps, avec l'habitude et la généralisation des différents services en ligne, les personnels de l'économie agricole soient moins mobilisés dans ces tâches.

Certains agents se déplacent sur le terrain et organisent des permanences pour informer les agriculteurs et leurs représentants des actualités réglementaires et des échéances, en complément des réunions des Chambres d'agriculture qui sont

chargées de les conseiller.

La conjoncture économique de l'année 2009 a eu pour conséquence une multiplication des appels téléphoniques d'agriculteurs en souffrance. Ils s'épanchent de leurs difficultés financières auprès des agents qui ont parfois du mal à résister au stress que présentent ces situations auxquelles ils n'étaient pas habitués.

« Je ne sais plus quoi faire face aux gens qui se mettent à craquer. Quelle que soit la forme dans laquelle ça se passe : les pleurs, la violence, la menace. » [Gestionnaire DDT]

2.6. Le contrôle

La notion de contrôle est prégnante à différents niveaux car c'est un enjeu fort qui peut amener au refus d'apurement des comptes de la part de la Commission européenne qui vérifie que les aides sont accordées à bon escient. On distingue donc :

- le contrôle administratif, exercé par chaque agent, qui vérifie la complétude du dossier de demande d'aide ;
- la visite sur place qui est une réception de travaux et sert à constater la réalité de l'investissement objet de l'aide accordée ;
- les contrôles physique et comptable qui sont principalement du ressort de FranceAgriMer et de l'Agence de services et de paiement (ASP) qui sont des établissements publics. D'autres corps de contrôle⁶ sont coordonnés par les services départementaux afin qu'une même exploitation ne reçoivent pas plusieurs contrôles successifs dans la même année, comme cela sera indiqué plus loin.

Beaucoup de nos interlocuteurs ont associé les qualités de rigueur administrative au mot « contrôle » car son absence peut avoir des conséquences importantes, aussi bien pour le bénéficiaire de l'aide que pour l'État français qui doit rendre des comptes à la Commission européenne des sommes attribuées dans le cadre de la politique agricole commune.

« Il y aura toujours plus de traçabilité pour savoir où va l'argent public. » [DRAAF]

Le sérieux de l'instruction d'un dossier fait ainsi partie du professionnalisme attendu des agents. Mais il y a aussi à assurer le suivi des contrôles avec les suites à donner et leurs conséquences en terme de justification à apporter, de reversement d'aides à demander et de recours éventuels.

Cependant, là aussi, il peut y avoir un regret de la perte des compétences des directions départementales au profit d'un opérateur.

« Les gens de l'ASP sont plus loin du terrain. Ils ne sont pas dans le tissu local. Ce n'est pas sans raison si on a fini par retirer, même si moi je le regrette, le contrôle des DDT. Car les DDT sont ressenties comme trop dépendantes de pressions. » [DDT]

6 Pour une étude spécifique sur des métiers du contrôle, se référer à « Les métiers du contrôle et de l'inspection » de Jacques Bec, Alfred Gros, François Granier et Jean-Jacques Renault, OMM, novembre 2007 disponible sur le site <http://www.omm.agriculture.gouv.fr> à la rubrique « bibliothèque des études ». Un mémento qui est un guide pratique des postures recommandées, y est également disponible.

2.7. Les autres compétences nécessaires

Outre les compétences qui ont été mentionnées dans les paragraphes précédents, d'autres connaissances ou savoir-faire semblent indispensables aux métiers de l'économie agricole.

La « culture agricole » est importante pour l'encadrement, mais pour les autres personnes, c'est la rigueur juridique dans le suivi des procédures qui prime.

« Ce qui est important, c'est que l'encadrement conserve une forte culture agricole. On a plus besoin de gens qui soient rigoureux et dégourdis que de gens qui ont une formation agricole. » [DDT]

L'expertise « technique » avec la capacité à faire face à des situations extrêmement variées semble toutefois un impératif en direction régionale.

« L'expertise sur le dossier en DDT⁷ est très pointue mais elle est systématique puisque ce sont toujours les mêmes types de dossier. Les dossiers qui sont instruits en DRAAF sont par nature toujours différents. » [DRAAF]

La réactivité avec une gestion des délais précise est un impératif pour le paiement des aides en temps et en heure aux bénéficiaires. Ce service est cependant aussi dépendant des aléas conjoncturels que les agriculteurs. Il y a ainsi parfois des périodes de forte tension lors des crises climatiques ou économiques que connaît le monde agricole. Les temps de réaction sont parfois être très courts et il faut être très réactif car l'enjeu est le paiement d'aides à des personnes en difficulté.

« Les personnels des SEA ont l'impression parfois d'être les seuls à travailler. C'est un contraste difficile avec certains services car il y a des flottements dans les périodes de transition et il y a des agents qui ont du temps relativement libre entre des changements d'affectation. » [DDT]

La notion d'éthique du « service public » a plusieurs fois été évoquée mais dans des acceptations légèrement différentes :

- au sens de l'égalité de traitement, impartialité, défense de l'intérêt général et du contribuable ;

« Il faut des gens qui ont la conviction qu'on doit défendre les intérêts de l'État et du contribuable. » [DDT]

- au sens de l'égalité d'accès qui peut induire une différenciation de traitement (aide aux bénéficiaires, gratuité du service). Et c'est en ce sens qu'on voit poindre quelques regrets sur le fait de ne plus pouvoir donner de conseils, rôle dévolu aux Chambres d'agriculture ou organismes professionnels dont les services sont souvent payants.

2.8. Une formation continuée

La formation de base de la plupart des personnels des services départementaux d'économie agricole est très diverse.

« Il faut un bon niveau de connaissances générales et la compétence technique s'acquière après. » [DDT]

C'est surtout par l'expérience accumulée que les agents ont acquis des

⁷ Afin d'être en phase avec l'actualité, les sigles DDA et DDEA mentionné par nos interlocuteurs vus en 2009 ont été remplacés partout par DDT.

connaissances sur le monde agricole, s'ils n'y ont pas des relations familiales.

« On fait de la formation sur le tas à tout temps. » [DRAAF]

Il y a encore beaucoup de compagnonnage car les formations sont à des dates fixes. » [DDT]

En DRAAF on trouve souvent des ingénieurs agronomes polyvalents qui n'en sont pas à leur début dans la carrière.

« Ce sont des généralistes du vivant. » [DRAAF]

Comme il y a souhait (ou obligation) de décroiser les activités et les spécialités, les personnes recrutées doivent pouvoir s'ajuster au plus près des missions qui leurs sont successivement confiées avec des formations complémentaires.

« Il y a nécessité de polyvalence et de gens de plus en plus adaptables. Ensuite on se forme par expérience. » [DRAAF]

Le recrutement et la formation de « vacataires » prend beaucoup de temps en direction départementale lors des pics de saisonnalité de chaque campagne annuelle du fait d'un turn-over important. Une grande partie du service est alors mobilisé aussi bien sur ses activités propres que sur l'encadrement de ce personnel temporaire à qui il faut apprendre en peu de temps l'essentiel de la saisie de base des dossiers. Le personnel permanent se consacre alors à des tâches de vérification et aux dossiers complexes.

Pour les responsables, la formation continuée se fait principalement sous forme de rencontres ou d'échanges de pratiques.

« C'est de l'information, de l'échange sur les difficultés. C'est plus du travail en commun pour faire évoluer la réglementation. » [DRAAF]

Pour résumer cet état des lieux, on peut donc dire que ce métier est peu attractif car il est usant, avec des pics d'activité et qu'il subit en permanence la pression de la conjoncture. S'y rajoute maintenant la nécessité de gérer son stress induit par les situations difficiles rencontrées par les agriculteurs du fait de la crise économique. Cependant, il règne dans ces services une bonne ambiance dans l'équipe et de l'entraide lorsque c'est nécessaire par souci du service rendu au public.

3. Les questionnements sur les métiers de l'économie agricole

Dans un contexte général pour les services de l'État de perte de mission, de réduction des effectifs et de baisse des crédits de vacations, les interrogations percent dans les discours.

3.1. Quelle place et quel rôle pour la « technique » ?

Le ministère de l'agriculture est un ministère « technique », c'est-à-dire un ministère en prise avec la matière. Ce mot est fortement valorisé par la culture « ingénieur » et il est maintenant utilisé aussi comme synonyme de spécialisé, pointu, professionnel, méthode, manière de faire. On parle ainsi aujourd'hui couramment de technique administrative au financière. La technicité est vécue comme une preuve de compétence et d'expérience. Comme tout le monde s'en prévaut, il n'est pas simple de discerner les réels besoins en matière d'expertise agronomique.

Culture technique ou administrative ?

La formation technique agricole est valorisée par rapport à la culture administrative car elle permet d'être en symbiose avec le milieu des agriculteurs et comprendre leurs préoccupations. Les remarques faites à ce sujet émanent surtout des personnes rencontrées en direction régionale.

« Il faut une formation agricole technique pour parler aux agriculteurs aux éleveurs. Il faut savoir parler métier avec une grande diversité. » [DRAAF]

Acquérir les bases de la compréhension de son environnement semble indispensable, mais au même titre que pour tout autre métier.

« Avoir une culture agricole est important pour comprendre ce qu'on fait. » [DDT]

Mais dans la réalité quotidienne, c'est surtout la technique des procédures administratives qui est prégnante. Lorsqu'ils racontent leur travail, c'est ce qui ressort de façon éclatante. Tout est affaire de règles à appliquer.

« C'est la gestion des dossiers avec des procédures. » [DDT]

Les estimations sur les choix d'ordre techniques relèvent de l'agriculteur et les éventuels conseils qui leurs sont donnés le sont par les chambres d'agriculture. Pour d'anciens techniciens, on sent poindre la nostalgie d'un temps ancien où ils participaient activement à cela.

L'activité de conseil est terminée et est développée par les chambres. Aujourd'hui, on doit seulement mettre en place une politique avec des crédits pour mobiliser les gens et on leur écrit pour les y inciter. » [DRAAF]

Certes, ce sont les opérateurs habilités qui donnent les conseils et ont appris l'art et la manière de présenter les demandes afin qu'elles « passent ». Certains agents disent connaître les astuces pratiquées et avoir des doutes sur la viabilité économique des dossiers, mais ils n'ont pas le temps de reprendre tous les calculs.

« On fait beaucoup de choses en mode dégradé car on manque de temps. » [DRAAF]

Et puisqu'ils ne sont plus en situation d'assurer pleinement leur rôle, les agents ne

font pas de remarque sur le dossier car il est correctement monté au niveau formel. Ce faisant, ils estiment qu'ils ne vont pas au fond des choses et, par rapport à une norme intériorisée, qu'ils font, d'une certaine façon, moins bien leur travail qu'ils ne pourraient le faire, si on leur en donnait la possibilité.

*« On n'a pas le temps. Il y a un problème de perte de cœur de métier. »
[DDT]*

Et c'est ainsi que des réflexions réalistes ou désabusées sur le métier émergent.

« Il faut montrer qu'on n'est pas dupe, ne pas avoir la langue de bois et se faire respecter. [DDT]

« Il faut une fibre technique au départ. Cela sert pour ne pas avaler des couleuvres par exemple. » [DRAAF]

Expert ou généraliste ?

A l'écoute des agents, tous revendiquent une certaine expertise technique, même si le mot « technique » est, comme on l'a vu polysémique et signifie plutôt une compétence.

Dans les services départementaux, les tâches sont plutôt réparties par type d'aide. En ce sens, l'agent est expert d'un ou de plusieurs dispositifs spécifiques qui demandent un apprentissage plus ou moins important, mais en tout cas conséquent de l'avis aussi bien des intéressés et des chefs de service.

« Il y a quelqu'un qui va arriver car il y a eu un départ et il va falloir un an pour qu'il soit opérationnel car il y a des procédures qu'on ne voit qu'une fois par an. » [DDT]

On observe donc des agents très spécialisés, à compétence plus ou moins unique dans la structure, et qui peuvent parfois difficilement se remplacer les uns les autres.

« On fait tous la même chose même si les domaines d'intervention changent. » [DRAAF]

« Chacun s'est spécialisé, s'est investi dans un sujet. » [DRAAF]

C'est ainsi souvent le chef d'unité ou de service qui pallie aux absences afin d'assurer la continuité du service public.

Région ou département ?

La question se pose donc de savoir où se positionne la partie technique agronomique. Avoir les mêmes bases que ses interlocuteurs permet de piloter les politiques publiques au niveau de la direction régionale qui est un lieu d'émergence de consensus avec la profession agricole.

*« On fait de moins en moins de technique, mais plus de négociations, de compromis, d'accord. On concilie les rapports de force du territoire. »
[DRAAF]*

« C'est de l'animation mais avec une assise technique indispensable. » [DRAAF]

D'autre part, en cas d'enveloppe contrainte, ce sont les aspects techniques qui permettent d'arbitrer.

« Il faut pouvoir trancher sur les projets qu'on ne peut discriminer que par la technique. Il faut mesurer les résultats à terme et on a des budgets limités. La technique sert aussi pour la capacité d'arbitrage. » [DRAAF]

« L'agronomie c'est important pour les chargés de mission dans les réunions avec les professionnels pour la crédibilité. Mais ce n'est pas prioritaire. On peut acquérir dans un deuxième temps en fonction de domaine. ... Il faut la sensibilité au domaine du vivant, comprendre le monde agricole, les interlocuteurs. Cela s'apprend par expérience, vécue. » [DRAAF]

L'expertise de la direction régionale permet aussi de conseiller en interne les services départementaux ou la préfecture.

« On intervient en appui technique à la DDT. » [DRAAF]

« Nous avons aussi un petit rôle d'expertise. C'est quand on a le temps, sur commande du préfet. On fait des notes de situation des filières. » [DRAAF]

En direction départementale, comme on l'a dit plus haut, la partie technique est plutôt du côté du service « environnement » qui donne des avis sur les mesures agro-environnementales. Cependant l'organisation varie selon les départements et certains ont gardé cette expertise au sein des services d'économie agricole.

3.2. Quel avenir pour ces métiers ?

Lorsqu'on pose la question sur l'avenir des métiers de l'économie agricole, quelques personnes disent que rien ne changera.

« Cela sera toujours le même métier. Il y aura toujours des dispositifs à mettre en œuvre pour accompagner des bénéficiaires. La logique ne change pas. » [DRAAF]

Par contre, pour la majorité des autres, ce qui est énoncé, ce sont une série d'inquiétudes avec une barrière de l'après-2013 que beaucoup hésitent à franchir.

Une des craintes concerne l'instruction future des dossiers : sera-t-elle conservée dans le département ou réalisée dans la région ou même dans des structures inter-régionales ? Il faut dire que le dernier rapport de la Cour des comptes⁸ indique que d'autres façons d'organiser le fonctionnement des aides seraient possibles. Il critique le fait que « le ministère de l'agriculture a choisi de conserver en son sein, essentiellement au niveau des directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF), certaines tâches relevant de cet organisme [l'ASP], dont l'instruction des dossiers, la programmation et les suites des contrôles. »

Les incitations du ministère de généraliser les transmissions à distance par téléprocédure des dossiers de demande d'aide n'est pas étrangère à cette interrogation.

« Pourquoi pas une remontée au niveau de la DRAAF. Avec la dématérialisation on n'a pas besoin d'être sur place. » [DDT]

Certains vont même jusqu'à penser à un accroissement possible de la décentralisation.

« Dans les cinq ans à venir, là il peut y avoir une gestion des programmes européens décentralisée et basculée du côté du Conseil régional. Avec le transfert des missions aux collectivités. » [DRAAF]

D'autres, surtout dans les directions départementales, disent que l'ASP pourrait en effet reprendre les activités d'instruction des aides.

8 « Rapport public annuel de la Cour des comptes - 2010 », La Documentation française, 2010 – chapitre concernant le contrôle des aides au développement rural.

« On instruit des dossiers lesquels sont payés par un organisme payeur qui dirige absolument tout. Et qui donne la mesure. Donc à terme je pense qu'on n'est qu'une petite main de l'ASP. Et je ne pense pas que nos métiers vont perdurer au sein du ministère. » [Gestionnaire DDT]

Des réorganisations plus en profondeur sont aussi évoquées qui supprimeraient la fonction de coordination des contrôles des directions départementales.

« Actuellement il y a beaucoup de contrôle et ils sont mal compris par la profession. On pourrait certifier l'exploitation. par un organisme indépendant. Mais il faudrait supprimer les contrôles qui sont déjà fait par ailleurs. » [DRAAF]

Des interrogations existent sur la réduction des effectifs et des vacataires qui continuent chaque année. Certes les téléprocédures vont alléger une partie du travail de saisie mais il faut bien continuer à assurer le quotidien, au moins jusqu'en 2013,

Cela se réduira en nombre de personne à cause du développement de TelePAC et du découplage. [DDT]

« Il y a une contradiction entre la baisse des effectifs et l'augmentation des missions. On a déjà du mal à gérer l'obligatoire. » [DRAAF]

Dans l'immédiat, les missions évoluent et la répartition entre la direction régionale et les directions départementales est modifiée au profit de la première.

« La DRAAF va de plus en plus prendre le pouvoir au niveau global, pour la coordination, l'animation. Cela va être de moins en moins important dans la DDT. » [DRAAF]

Et si certains se risquent à envisager l'après-2013, c'est plutôt sur un mode optimiste en pensant à un renforcement de l'intérêt du métier par une approche plus restrictive mais mieux ciblée, différenciée au cas par cas.

« Il faut être de plus en plus polyvalent sur tout. » [Gestionnaire DRAAF]

« Les responsables professionnels vont devoir changer de manière de penser et d'agir. Il y aura la nécessité de faire attention au choix des marchés et de la technique car actuellement ils ont beaucoup d'aides qui descendent toute seules. Cela va changer le type de rapport avec la profession. Les relations seront plus tendues. » [DRAAF]

4. Typologie des métiers de l'économie agricole

L'étude a permis d'identifier 7 emplois-types⁹ qui figurent en annexe. Ils ont été regroupés en 3 grands ensembles :

- ceux relatifs au management ou présentant un fort aspect relationnel ;
- ceux relatifs à la gestion des aides ;
- ceux relatifs aux contrôles.

4.1. Les emplois relatifs au management ou présentant un fort aspect relationnel

Il existe dans le répertoire des métiers du ministère un emploi-type de « Chef de service en service territorial » qui convient à toutes les personnes exerçant cette fonction. Cependant, le « chef de service Économie agricole », qu'il travaille en direction régionale ou départementale, présente des particularités utiles à autonomiser. C'est la raison de cette fiche.

La fiche de « Chargé(e) de la gouvernance régionale agricole » s'applique aux personnes qui sont chargées de mission en direction régionale.

Les agents qui relève du « Chargé(e) de la mise en œuvre de politiques agricoles » peuvent exercer aussi bien en direction régionale que départementale.

On remarquera qu'en DRAAF, une même personne peut être à la fois « Chargé(e) de la gouvernance régionale agricole » et « Chargé(e) de la mise en œuvre de politiques agricoles » si elle s'occupe de l'intégralité d'un dossier.

Les compétences principales tiennent à l'animation d'équipes ou de réunions professionnelles, aux réseaux de relations à entretenir (aussi bien en interne qu'avec des partenaires) et à une culture technique agronomique auxquels s'ajoutent des aspects économiques et gestionnaires.

4.2. Les emplois relatifs à la gestion des aides

Ces emplois existent en direction régionale mais sont concentrés dans la grande majorité en direction départementale.

On distingue :

- Le « Gestionnaire d'aides agricoles directes » est celui qui s'occupe des aides récurrentes ;
- Le « Gestionnaire d'aides conjoncturelles agricoles » qui, ponctuellement, est en charge d'aides nouvelles, à mettre en place rapidement, suite à un événement non prévisible ;
- Le « Gestionnaire d'aides aux entreprises et structures » regroupe plusieurs types de postes de travail et donc des dossiers variés qui peuvent être du ressort de personnes différentes au sein de la structure. On trouve ainsi les

⁹ On rappelle qu'un emploi-type est un regroupement d'emplois ou de fonctions dont la mission, les activités et les compétences représentent des proximités suffisantes pour être étudiées et traitées de façon globale.

personnes qui s'occupent des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, des baux ruraux, aux bâtiments d'élevage, aux mesures agro-environnementales, ...

On leur demande une grande rigueur administrative associée à la capacité à faire face à de forts pics d'activité. Ils peuvent participer, en appui, à des réunions professionnelles. Certains d'entre eux, pour une partie de leur temps, peuvent se déplacer chez les bénéficiaires pour vérifier la réalité des investissements effectués.

4.3. Les emplois relatifs aux contrôles

Le « Coordinateur(trice) des contrôles agricoles » réalise une analyse des risques à l'aide des diverses informations qu'il récolte. Ceci demande principalement des compétences d'organisation assorties d'un volet juridique concernant les suites des contrôles.

A noter que nous avons identifié un emploi de « Contrôleur agricole » pour les agents de FranceAgriMer mais il ne sera pas présenté ici du fait du champ de l'étude.

En conclusion

Les métiers de l'économie agricole sont ceux qui sont les plus « visibles » par l'extérieur du fait du rôle de « guichet unique » de ces services pour les bénéficiaires des aides. Ils représentent un des cœurs de métier historique du ministère de l'agriculture.

On a pu constater qu'ils sont constitués d'une diversité d'emplois-types qui sont certes réducteurs par rapport aux postes de travail concrets réellement exercés, mais qui offrent une typologie claire des activités réalisées. Chaque structure étant autonome dans son organisation, une personne peut avoir des responsabilités relatives à plusieurs emplois-types ou, au contraire une personne peut n'effectuer qu'une partie des activités d'un emploi-type. Tout le monde doit cependant pouvoir composer son poste avec les fiches proposées.

Il s'agit de métiers difficiles, car soumis à des pics d'activité annuels ou conjoncturels. Néanmoins, ils sont appréciés de leurs titulaires, même si ces derniers regrettent encore l'abandon de certaines missions ou éprouvent des craintes quant à l'avenir et à l'après-2013 avec la réforme de la politique agricole commune qui va conditionner une grande partie de leur futur.

Annexes

- Les fiches d'emplois-types
- Liste des membres du comité de pilotage
- Liste des personnes rencontrées
- Siglier

Les fiches d'emplois-types

- Chargé(e) de l'animation et de la coordination régionale agricole
- Chargé(e) de la mise en œuvre opérationnelle de politiques agricoles et rurales
- Chef de service en charge de l'économie agricole
- Coordinateur(trice) des contrôles agricoles
- Gestionnaire de dispositifs pour les entreprises et les structures
- Gestionnaire d'aides agricoles directes
- Gestionnaire d'aides conjoncturelles agricoles

Fonction : Opérationnelle Filière d'emploi : Économie agricole	Secteur MAAP : Services territoriaux de l'État
---	--

Intitulé de l'emploi type : Chargé(e) de l'animation et de la coordination régionale agricole	Code fiche : ↑ Mars 2010
--	---

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE

Définit la politique opérationnelle agricole adaptée au territoire, en concertation avec les partenaires concernés, la fait appliquer et assure le suivi des résultats qu'il diffuse.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Susciter l'émergence de projets en faisant connaître aux partenaires (actuels ou potentiels) les mesures réglementaires en vigueur avec des moyens de communication variés (réunions, communiqués de presse, site internet, ...)
- Assurer, avec les partenaires, la mise en cohérence de politiques publiques de développement rural et agricole
- Négocier avec les autres financeurs potentiels les conditions de leur participation
- Procéder au cadrage des mesures réglementaires en prenant appui sur les avis des différents partenaires
- Apporter un appui technico-administratif sur le montage de dossiers complexes
- Répartir les enveloppes budgétaires entre les différentes structures internes selon des critères annoncés, en suivre les consommations et opérer d'éventuels rééquilibrages
- Réaliser le suivi des actions financées et communiquer sur leur impact
- Réaliser une veille technico-économique sur les filières et l'impact territorial des politiques agricoles
- ...

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Savoir-faire	Connaissances
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les techniques de négociation et d'animation de réunion avec divers types d'interlocuteurs • Communiquer et diffuser l'information grâce à des moyens adaptés aux différents publics • Pratiquer le travail en équipe et organiser le travail partenarial (organisations professionnelles agricoles, collectivités locales, ...) • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation et procédures concernant la politique agricole • Monde agricole et rural et ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux • Circuits de décision du ministère et de ceux des partenaires • Traitement de données, notamment géographiques • ...

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

Pics d'activité liés aux réponses rapides à apporter en cas de crise agricole.

TENDANCES D'ÉVOLUTION

Facteurs clés à moyen terme	Impact sur l'emploi type
<ul style="list-style-type: none"> • Réforme de la politique agricole commune • Réorganisation des services de l'État et de ses opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Explicitation du cadre réglementaire d'intervention • Augmentation du travail en partenariat • ...

• ...	
-------	--

EMPLOI-TYPE DE PROXIMITÉ	CORRESPONDANCE RIME
	Responsable sectoriel (p. 58)

Fonction : Opérationnelle Filière d'emploi : Économie agricole	Secteur MAAP : Services territoriaux de l'État
---	--

Intitulé de l'emploi type : Chargé(e) de la mise en œuvre opérationnelle de politiques agricoles et rurales	Code fiche : ↑ Mars 2010
--	---

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE

Met en œuvre un ensemble de mesures relatives à la politique agricole en concertation avec les partenaires du territoire concerné (région ou département).

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Informer régulièrement les partenaires externes et les membres de la structure des mesures réglementaires en vigueur avec des moyens de communication variés (réunions, communiqués de presse, site internet, ...)
- Apporter un appui technico-administratif au montage de dossiers complexes et en suivre le déroulement
- Animer ou participer aux commissions d'avis sur les dossiers présentés
- Réaliser le suivi comptable des actions, en prenant en compte les autres financeurs, le cas échéant
- Attester la certification du service fait, le cas échéant après visite sur place
- Fournir au correspondant juridique les éléments nécessaires au traitement des contentieux
- Réaliser une veille jurisprudentielle permanente
- Réaliser une veille technico-économique sur les filières et l'impact territorial des politiques agricoles
- Manager une équipe, le cas échéant
- ...

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Savoir-faire	Connaissances
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir s'adapter rapidement à un environnement évolutif • Savoir gérer les priorités • Pratiquer le travail en équipe et organiser le travail partenarial • Savoir manipuler des tableurs et des bases de données • Maîtriser les logiciels dédiés • Maîtriser les techniques de négociation et d'animation de réunion avec divers types d'interlocuteurs • Communiquer et diffuser l'information grâce à des moyens adaptés aux différents publics • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Économiques, scientifiques et techniques de base en agronomie et environnement • Réglementation et procédures concernant la politique agricole • Monde agricole et rural et ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux • Organisation institutionnelle sur le territoire • Jurisprudence du domaine • Traitement de données, notamment géographiques • ...

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

Pics d'activité liés aux réponses rapides à apporter en cas de crise agricole.

TENDANCES D'ÉVOLUTION

Facteurs clés à moyen terme	Impact sur l'emploi type
• Réforme de la politique agricole	• Augmentation du travail en inter-

commune • Réorganisation des services de l'État et de ses opérateurs • ...	services • ...
--	-------------------

EMPLOI-TYPE DE PROXIMITÉ	CORRESPONDANCE RIME
	Cadre sectoriel (p. 60)

Fonction : Opérationnelle Filière d'emploi : Économie agricole	Secteur MAAP : Services territoriaux de l'État
---	--

Intitulé de l'emploi type : Chef de service en charge de l'économie agricole	Code fiche : ↑ Mars 2010
---	---

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE
Donne les orientations stratégiques de sa structure en déclinant une politique publique, suit et évalue la mise en œuvre des moyens (humains, financiers et matériels) qui lui sont confiés et gère la communication relative à ses missions.

ACTIVITÉS PRINCIPALES
<ul style="list-style-type: none"> • Manager un service sous contraintes • Assurer la mise en œuvre opérationnelle de la politique agricole régionale ou départementale • Superviser globalement les différentes procédures et apporter son appui au responsable(s) d'unité(s) : plannings, avancement, suivi des crédits, application de la réglementation, suivi des manuels de procédure, recours et contentieux et, le cas échéant, recrutement de vacataires • Négocier, en lien avec le directeur de la structure, les orientations applicables sur le périmètre d'intervention, avec les représentants des professionnels et les collectivités locales • Entretenir les relations avec les partenaires du service : autres services de la structure, autres services territoriaux, administration centrale, chambres d'agriculture, instances de contrôle nationales ou communautaires, ... • ...

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Savoir-faire	Connaissances
<ul style="list-style-type: none"> • Négocier des protocoles d'accord • Maîtriser des moyens de communication orale ou écrite • Communiquer avec les médias pour transmettre un message • Organiser les activités des collaborateurs et les accompagner dans le changement des missions • Mettre en œuvre la réactivité de son équipe en situation de crise • Animer des réunions institutionnelles avec des partenaires multiples (commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, commission départementale d'orientation agricole, ...) • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Économiques, scientifiques et techniques de base en agronomie (notamment systèmes d'exploitation agricole) et en environnement • Réglementation et procédures concernant la politique agricole • Monde agricole et ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux • Règles de comptabilité publique • Droit administratif et rural, procédures judiciaires et jurisprudence • Enjeux des acteurs locaux (organisations professionnelles agricoles, ...) • Traitement de données, notamment géographiques • ...

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE
Pics d'activité, notamment liés aux réponses rapides à apporter en cas de crise agricole.

TENDANCES D'ÉVOLUTION

Facteurs clés à moyen terme	Impact sur l'emploi type
<ul style="list-style-type: none"> • Réforme de la politique agricole commune • Réorganisation des services de l'État et de ses opérateurs • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Explicitation du cadre réglementaire d'intervention • Augmentation du travail en partenariat • ...

EMPLOI-TYPE DE PROXIMITÉ	CORRESPONDANCE RIME
	Responsable sectoriel (p. 58)

Fonction : Opérationnelle Filière d'emploi : Économie agricole	Secteur MAAP : Services territoriaux de l'État
---	--

Intitulé de l'emploi type : Coordinateur(trice) des contrôles agricoles	Code fiche : ↑ Mars 2010
--	---

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE
Coordonne, pour le compte de différents services ou opérateurs, les contrôles sur place relatifs aux aides publiques versées dans le domaine agricole à partir d'une analyse des risques.

ACTIVITÉS PRINCIPALES
<ul style="list-style-type: none"> • Réceptionner les demandes de contrôle en provenance des différents services • Appliquer les règles relatives à la conditionnalité des aides • Sélectionner les exploitations à contrôler à partir d'une analyse des risques • Informer les services et les organismes chargés de la réalisation des contrôles • Recevoir les procès verbaux de contrôles après réalisation • Suivre l'état d'avancement des différents types de contrôles • Gérer les suites des contrôle (mettre en œuvre la phase contradictoire et émettre les décisions) • Communiquer auprès des agriculteurs et de leurs représentants • Fournir au correspondant juridique les éléments nécessaires au traitement des contentieux • ...

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Savoir-faire	Connaissances
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir écouter, dialoguer et argumenter • Avoir la capacité de travailler en équipes multi-partenariales avec des corps de contrôle différents • Respecter les délais et gérer les priorités • Savoir manipuler des fichiers et des bases de données • Maitriser les logiciels dédiés • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation de la politique agricole et jurisprudence associée • Exploitations agricoles • Monde agricole et rural et ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux • ...

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE
-

TENDANCES D'ÉVOLUTION	
Facteurs clés à moyen terme	Impact sur l'emploi type
<ul style="list-style-type: none"> • Réforme de la politique agricole commune • Réorganisation des services de l'État et de ses opérateurs • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du travail en inter-services • ...

EMPLOI-TYPE DE PROXIMITÉ	CORRESPONDANCE RIME
	Chargé de la méthodologie et de l'appui au contrôle (p.162)

Fonction : Opérationnelle Filière d'emploi : Économie agricole	Secteur MAAP : Services territoriaux de l'État
---	--

Intitulé de l'emploi type : Gestionnaire de dispositifs pour les entreprises et les structures	Code fiche : ↑ Mars 2010
---	---

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE

Instruit et suit les dossiers concernant les mesures d'aide du deuxième pilier de la politique agricole commune, les aides nationales et/ou les dispositifs financiers et réglementaires dont il a la charge (exploitations agricoles, entreprises agro-alimentaires ou artisanales, structures de développement, collectivités territoriales, ...).

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Fournir les informations règlementaires aux demandeurs
- Vérifier l'éligibilité et la complétude des dossiers de demande d'aide
- Demander, si la mesure le nécessite, l'avis technique au service compétent
- Préparer les dossiers à présenter en commission de programmation, le cas échéant
- Rédiger des conventions juridiques
- Procéder à l'engagement administratif et comptable des dossiers sur le logiciel approprié (après éventuelle saisie ou vérification des données)
- Réaliser le suivi administratif et comptable des actions
- Expertiser et procéder à la demande de mise en paiement (après la visite sur place, si nécessaire)
- Mettre en œuvre le contrôle des structures
- Archiver les dossiers
- Traiter des recours amiables de premier niveau
- ...

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Savoir-faire	Connaissances
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir respecter les délais et gérer les priorités • Avoir un bon contact relationnel et faire preuve de pédagogie vis à vis de ses interlocuteurs • Pratiquer le travail en équipe • Mettre à jour sa documentation et savoir analyser les circulaires • Manipuler des fichiers de données sur tableur • Maitriser les logiciels dédiés • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Économiques, scientifiques et techniques de base concernant les systèmes d'exploitation et les filières (production, transformation, commercialisation) • Scientifiques et techniques de base concernant les systèmes d'exploitation agricole • Connaissance générale de la réglementation de la politique agricole • Procédures sur les mesures agricoles du domaine concerné • Droit rural et jurisprudence associée • ...

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

Pics d'activité liés aux périodes de dépôt des dossiers et aux échéances pour l'instruction des dossiers.

TENDANCES D'ÉVOLUTION	
Facteurs clés à moyen terme	Impact sur l'emploi type
<ul style="list-style-type: none"> • Réforme de la politique agricole commune • Réorganisation des services de l'État et de ses opérateurs • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des contrôles croisés • Augmentation du travail en inter-services • ...
EMPLOI-TYPE DE PROXIMITÉ	CORRESPONDANCE RIME
	Gestionnaire-instructeur administratif (p. 408)

Fonction : Opérationnelle Filière d'emploi : Économie agricole	Secteur MAAP : Services territoriaux de l'État
---	--

Intitulé de l'emploi type : Gestionnaire d'aides agricoles directes	Code fiche : ↑ Mars 2010
--	---

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE
Instruit et suit les dossiers concernant les mesures d'aides directes de la politique agricole commune dont il a la charge.

ACTIVITÉS PRINCIPALES
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des réunions avec des partenaires et des agriculteurs afin de leur fournir des informations réglementaires • Vérifier l'éligibilité et la complétude des dossiers de demande d'aide • Demander, si la mesure le nécessite, l'avis technique au service compétent • Procéder à l'engagement des dossiers sur le logiciel approprié (après éventuelle saisie dans le logiciel approprié ou vérification des données) • Procéder à la demande de mise en paiement • Réaliser l'archivage des dossiers • Traiter des recours amiables de premier niveau • Former et encadrer le personnel d'appui temporaire • Apporter aux agriculteurs un appui technique à la télédéclaration • Participer à la rédaction de fiches d'information sur l'intranet et de communiqués de presse • ...

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Savoir-faire	Connaissances
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir respecter les délais et gérer les priorités • Avoir un bon contact relationnel et faire preuve de pédagogie vis à vis de ses interlocuteurs • Pratiquer le travail en équipe • Mettre à jour sa documentation et savoir analyser les circulaires • Manipuler des fichiers de données sur tableur • Maitriser les logiciels dédiés • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance générale de la réglementation de la politique agricole • Procédures sur les mesures agricoles du domaine concerné • ...

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE
Pics d'activité liés aux périodes de dépôt des dossiers et aux échéances pour l'instruction des dossiers.

TENDANCES D'ÉVOLUTION	
Facteurs clés à moyen terme	Impact sur l'emploi type
<ul style="list-style-type: none"> • Réforme de la politique agricole commune • Réorganisation des services de l'État et de ses opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du travail en inter-services • ...

• ...	
-------	--

EMPLOI-TYPE DE PROXIMITÉ	CORRESPONDANCE RIME
	Gestionnaire-instructeur administratif (p. 408)

Fonction : Opérationnelle Filière d'emploi : Économie agricole	Secteur MAAP : Services territoriaux de l'État
---	--

Intitulé de l'emploi type : Gestionnaire d'aides conjoncturelles agricoles	Code fiche : ↑ Mars 2010
---	---

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE
Gère la mise en œuvre d'un ensemble de mesures relatives à la politique agricole en concertation avec les partenaires du territoire concerné.

ACTIVITÉS PRINCIPALES
<ul style="list-style-type: none"> • Informer régulièrement les partenaires externes et les membres de la structure des mesures réglementaires en vigueur avec des moyens de communication variés (réunions, communiqués de presse, site internet, ...) • Apporter un appui technico-administratif au montage de dossiers complexes et en suivre le déroulement • Animer ou participer aux commissions d'avis sur les dossiers présentés • Réaliser le suivi comptable des actions, en prenant en compte les autres financeurs, le cas échéant • Attester la certification du service fait, le cas échéant après visite sur place • Fournir au correspondant juridique les éléments nécessaires au traitement des contentieux • Réaliser une veille jurisprudentielle permanente • Réaliser une veille technico-économique sur l'impact territorial des politiques agricoles • ...

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Savoir-faire	Connaissances
<ul style="list-style-type: none"> • S'adapter rapidement à un environnement évolutif • Gérer les priorités • Gérer les situations difficiles • Pratiquer le travail en équipe et organiser le travail partenarial • Manipuler des bases de données • Maîtriser les logiciels dédiés • Maîtriser les techniques de négociation et d'animation de réunion avec divers types d'interlocuteurs • Communiquer et diffuser l'information grâce à des moyens adaptés aux différents publics • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Scientifiques et techniques de base concernant les systèmes d'exploitation agricole • Réglementation et des procédures concernant la politique agricole • Monde agricole et de ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux • Jurisprudence du domaine • Traitement de données, notamment géographiques • ...

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE
Activité intense dans les périodes de crise agricole.

TENDANCES D'ÉVOLUTION	
Facteurs clés à moyen terme	Impact sur l'emploi type
• Réforme de la politique agricole	• Augmentation du travail en inter-

commune • Réorganisation des services de l'État et de ses opérateurs • ...	services • ...
--	-------------------

EMPLOI-TYPE DE PROXIMITÉ	CORRESPONDANCE RIME
	Gestionnaire-instructeur administratif (p. 408)

Liste des membres du comité de pilotage

(structure d'affectation au moment de l'étude)

Nom	Titre
François CLOUD	Président du GEFE (CGAAER)
Philippe MERILLON	SG – chef du SRH
François MOREAU	SG – SRH
Michel LEVEQUE	SG – SRH – SDDPRS
Marie-Hélène MONIER	SG – SRH – SDDPRS
Florent GUHL	SG – SRH / BFCDC
Claire BOUSQUET	SG – SRH / BFCDC
Anne-Sophie CARPENTIER	SG – SRH / BFCDC
Jacques CLEMENT	SG - SM
Grégoire JOURDAN	SG - SM – SDPS -BPPRS
Eric PRIGENT DECHERF	SG – SM - SDPS - BPPM
Elise GRANGET	SG – SM - SDPS - BPPM
Marc DUVAUCHELLE	SG – SRH – SDMEC
Philippe CUCCURU	SG – SRH - MPEGP
Isabelle BROSSIER	SG – SRH - MPEGP
Marie GUITTARD	SG - IGAPS
Brigitte FLORENTIN	SG - SRH - SAJ
Hervé REVERBORI	SG – SRH - SDMEC
Patrick CASTRO	SG – SRH – SDDPRS - Concours
Françoise LIENS	SG – SRH – SDDPRS- Concours
Xavier DELOMEZ	DGAL
Frédéric STAINER	DGAL - SDPPST
Michèle DORMOY	DGPAAT
Marie-Agnès VIBERT	DGPAAT
Danielle BAGNEKI	D.G.E.R
Isabelle CHMITLIN-CASSET	Groupement des DRAAF
Philippe SCHNABELE	DRAAF Haute-Normandie
Jean-Philippe PIQUEMAL	DDT Dordogne
Françoise LIEBERT	DDPP Nord
Bernard GANNE	Groupement des secrétaires généraux
Stéphanie FREYBURGER	SG - DDT Savoie
Gérard PARISOT	Association des directeurs d'EPL
Véronique BALESTRA	MEEDDM – DRH – SEC - GREC
Danièle GRAL-LEPAGE	AgroParisTech
Guillaume FURRY	DDT Cantal - SEA
Vincent DARMUZEY	DDT Tarn - SEA
Isabelle HENRY	Chargée d'étude OMM
Sophie de GRIMAL	Chargée d'étude OMM
Dominique COSTE	Consultante - OMM
Gérard VIALLE	Chargé d'étude OMM
Constant LECOEUR	OMM
Anne-Marie MITAUT	OMM
Isabelle PETIAU	OMM
Raouia BOUYANZER	Stagiaire OMM

Liste des personnes ayant contribué à l'étude
(structure d'affectation au moment de l'étude)

Prénom	Nom	Région	Structure
Cyrille	ANGRAND	Rhône-Alpes	DDT Rhône
Marie-Christine	ARBRE	Auvergne	DRAAF
Catherine	BOLLOTTE	Picardie	DDAF de la Somme
Paul	CARDI	Auvergne	DRAAF
Céline	CHAPELLE	Rhône-Alpes	DDT Haute-Savoie
Valérie	CORDIN	Centre	DDEA du Cher
Yann	DORSEMAINE	Auvergne	DRAAF
Claude	ENEE	Basse-Normandie	DDAF de la Manche
Patrick	FAURE	Centre	DDEA du Cher
Vincent	FILLION	Picardie	DDAF de la Somme
Christine	GAUBICHET	Basse-Normandie	DDAF de la Manche
Sandrine	GAZEL	Auvergne	DRAAF
Olivier	GELIN	Basse-Normandie	DRAAF
Françoise	JOIGNE	Basse-Normandie	DDAF de la Manche
Jean-Claude	LEBOSSE	Basse-Normandie	DDTM
Jean	LEGALLET	Basse-Normandie	DDAF de la Manche
Aline	LELEGARD	Basse-Normandie	DDAF de la Manche
Isabelle	LEROY	Auvergne	DRAAF
René-Paul	LOMI	Basse-Normandie	DDAF de la Manche
Marie-Laurence	MARCONNET	Basse-Normandie	DRAAF
Gilles	MARTIN	Rhône-Alpes	DRAAF
Domenico	MENNA	Picardie	DRAAF
Michèle	MEUNIER	Picardie	DRAAF
François	MOUCHEL	Basse-Normandie	DRAAF
Monique	NANJOD	Rhône-Alpes	DDT Haute-Savoie
Maud	OZENNE	Basse-Normandie	DDAF de la Manche
Jean-Luc	PAJAUD	Basse-Normandie	DRAAF
Stéphanie	PATIN	Basse-Normandie	DRAAF
Jacques	PITON	Picardie	DRAAF
Thierry	PLACHTA	Centre	DDEA du Cher
Michel	RAIMBAULT	Basse-Normandie	DDAF de la Manche
Sylvain	ROUET	Centre	DDEA du Cher
Fabrice	SCELLE	Basse-Normandie	DDAF de la Manche

Prénom	Nom	Région	Structure
Jean-Paul	SCHNEIDER	Picardie	DRAAF
Corinne	SILVESTRE ADJUTO	Rhône-Alpes	DDT Isère
Fabienne	SPECQ	Picardie	DDAF de la Somme
Laurent	TRIBOUT	Picardie	DRAAF
André	VERGNAUD	Basse-Normandie	DRAAF
François	VERILHAC	Auvergne	DRAAF
François	VIAL	Rhône-Alpes	DDT Isère
Edith	VIDAL	Picardie	DRAAF
Estelle	WURPILLOT	Centre	DDEA du Cher

Siglier

Sigle	Signification
ASP	Agence de Service et de Paiement
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDEA	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
DDT	Direction Départementale des Territoires
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DPU	Droit à paiement unique
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
MAAP	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
MAE	Mesures Agro Environnementales
OMM	Observatoire des Missions et des Métiers
RIME	Répertoire Interministériel des Métiers de l'État
SEA	Service d'Économie Agricole